



Date de convocation et d'affichage :

21/02/2020

Date d'affichage du Procès-verbal :

28/02/2020

Nombre de conseillers :

En exercice : 16 - Présents : 11 - Votants : 16

Présents : Mr DAUGAN. Mmes BOUCHET. BARDOT. BAUER-ALIX. GESFEROIS. MOMEUX. PEIGNE.

Ms. BAZY. CRETТАZ. GALLAIS. LUCAS.

Absents excusés avec procuration: Mme RAMARD Huguette donne pouvoir à Mme BAUER-ALIX Evelyne, Mme ROBERT donne pouvoir à M. BAZY Yves - M. GALLÉE Bertrand donne pouvoir à M. LUCAS Jacky - M. COLLET Pierrick donne pouvoir à Mme PEIGNE Laurence.

M. DAUGAN Marie-Yvonne donne pouvoir à Mme MOMEUX Joëlle

Madame BARDOT Carole a été élue secrétaire.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h05.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 janvier 2020 a été expédié par courriel à toutes les Conseillères et Conseillers Municipaux. Monsieur le Maire le soumet au vote. Le procès-verbal est voté à l'unanimité des membres présents et représentés

Avant de poursuivre, Monsieur le Maire donne la parole à des administrés de la Rue de la Libération qui se sont déplacés pour demander que des actions soient réalisées pour réduire la vitesse de la Rue de la Libération, la vitesse n'est pas respectée, les signes de priorité non plus et l'aménagement réalisé ne donne pas satisfaction, pour réduire la vitesse. Il est souhaité que des mesures soient prises dans ce sens.

Les administrés ont déjà réfléchi au positionnement de ralentisseurs, d'un haricot. Ils sont ouverts à toutes propositions à partir du moment où la vitesse soit fortement diminuée. Lors de l'échange quelques pistes sont évoquées : mise en place de panneaux STOP, chiffrage d'un ralentisseur, de coussins berlinois. Il est également rappeler que les riverains doivent respecter les espaces de stationnements.

Une réunion est fixée le samedi 7 mars à 10h00 au niveau de l'ancienne salle des fêtes rue de la Libération.

Monsieur le Maire reprend l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR :

- Vote du Compte de Gestion 2019 du Budget Général
- Vote du Compte de Gestion 2019 du Budget Lotissement Les Aulnes
- Vote du Compte de Gestion 2019 du Budget Pôle Commercial
- Vote du Compte de Gestion 2019 du Budget Parc d'Activités
- Vote du Compte de Gestion 2019 du Budget Lotissement Les Mares
- Vote du Compte Administratif 2019 du Budget Général
- Vote du Compte Administratif 2019 du Budget Lotissement Les Aulnes
- Vote du Compte Administratif 2019 du Budget Pôle Commercial
- Vote du Compte Administratif 2019 du Budget Parc d'Activités
- Vote du Compte Administratif 2019 du Budget Lotissement Les Mares
- Validation Travaux Local des mares – Mise aux normes électriques
 - APAVE
 - Devis VILANON
 - Consuel
- Avenant à la convention constitutive du groupement d'achat d'énergies



- Délibération et convention, travaux extension réseaux électriques « Carros »
- Maison France Services
- Remplacement du poste informatique de la Bibliothèque
- Tarifs communaux – année 2020
- Location du Local des mares
- Affaires diverses :
 - Elections municipales
 - FNACA – Le 22 novembre 2020
 - MNT Assurances Maintien de salaire des agents

Vote des Comptes de Gestion 2019 du Budget Général et des budgets annexes

Monsieur Le Maire présente les Comptes de Gestion 2019, dressé par Mme Anne COLLIUO, Trésorier Principal.

Budget Général	Exercice 2019	Reports n-1	Bilan 2019
Fonctionnement	543 711.64 €	116 862.51 €	660 574.15 €
Investissement	285 100.68 €	58 233.92 €	343 334.60 €
Résultats	828 812.32 €	175 096,43 €	1 003 908.75 €
Les Aulnes	Exercice 2019	Reports n-1	Bilan 2019
Fonctionnement	3 987,00 €		3 987,00 €
Investissement			
Résultats	3 987,00 €		3 987,00 €
Pôle Commercial	Exercice 2019	Reports n-1	Bilan 2019
Fonctionnement	44 006,02 €	108 970,18 €	152 976 ,20 €
Investissement	-29 922,98 €	-79 234,13 €	-109 157,11 €
Résultats	14 083,04 €	29 736,05 €	43 819,09 €
Parc d'Activités	Exercice 2019	Reports n-1	Bilan 2019
Fonctionnement			
Investissement	-22 359,80 €		-22 359,80 €
Résultats	-22 359,80 €		-22 359,80 €
Les Mares	Exercice 2019	Reports n-1	Bilan 2019
Fonctionnement			
Investissement	-182 924,29		-182 924,29
Résultats			

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les Compte de Gestion 2019 du Budget général et des budgets annexes.



Séance du mercredi 26 février 2020

Vote des Comptes Administratifs 2019 du Budget Général et des budgets annexes

Les Comptes Administratifs 2019 du Budget Général sont présentés.

Budget Général	Exercice 2019	Reports n-1	Bilan 2019
Fonctionnement	543 711.64 €	116 862.51 €	660 574.15 €
Investissement	285 100.68 €	58 233.92 €	343 334.60 €
Résultats	828 812.32 €	175 096,43 €	1 003 908.75 €
Les Aulnes	Exercice 2019	Reports n-1	Bilan 2019
Fonctionnement	3 987,00 €		3 987,00 €
Investissement			
Résultats	3 987,00 €		3 987,00 €
Pôle Commercial	Exercice 2019	Reports n-1	Bilan 2019
Fonctionnement	44 006,02 €	108 970,18 €	152 976 ,20 €
Investissement	-29 922,98 €	-79 234,13 €	-109 157,11 €
Résultats	14 083,04 €	29 736,05 €	43 819,09 €
Parc d'Activités	Exercice 2019	Reports n-1	Bilan 2019
Fonctionnement			
Investissement	-22 359,80 €		-22 359,80 €
Résultats	-22 359,80 €		-22 359,80 €
Les Mares	Exercice 2019	Reports n-1	Bilan 2019
Fonctionnement			
Investissement	-182 924,29		-182 924,29
Résultats	-182 924,29		-182 924,29

Monsieur le Maire ne prend pas part aux votes, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** les Comptes Administratifs 2019 du Budget Général et des budgets annexes.

LOCAL DES MARES MISE AUX NORMES ELECTRIQUES

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le local des Mares sera dorénavant utilisé par les services techniques comme local de stockage de tout leur matériel. Il a été nécessaire de remettre le bâtiment aux normes électriques. Ainsi, un contrôle de l'APAVE avant et après travaux était recommandé, la société VILANON Services de Plouasne est intervenue pour réaliser les travaux avant d'obtenir le consuel. Il est demandé au Conseil Municipal de valider le montant des différentes interventions.

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **ACCEPTE** les devis de l'APAVE pour un montant de 540,00 € HT
- **VALIDE** le montant des travaux réalisés par VILANON Services de 2.173,02 € HT soit 2.607,62 € TTC.
- **DONNE SON ACCORD** pour la prise en charge des frais du Consuel nécessaires à la mise en service de l'électricité.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire tout document se rapportant à ce dossier.
- **PREVOIT** les crédits nécessaires.



Séance du mercredi 26 février 2020

AVENANT MODIFICATIF à la convention constitutive du 7 avril 2014

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération du 24 avril 2015, le conseil Municipal avait autorisé l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour l'achat d'énergies avec le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor.

Les modifications concernent les points suivants :

- Utilisation de la plateforme SMAE
- Mise en place de frais d'adhésion à partir du début d'exécution des prochains marchés
Pour le gaz 01/01/2021
Pour l'électricité au 01/01/2022
- Ouverture du groupement aux personnes morales de droit privé

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **ACCEPTE** les termes de l'avenant de la convention constitutive du **groupement d'achat d'énergies**, annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer l'avenant à la convention de groupement et tout document se rapportant à ce dossier.

Extension du réseau électrique, lieu-dit « Carros », et mise en place d'une convention PUP

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du chiffrage des travaux d'extension des réseaux électriques des parcelles situées au lieu-dit « Carros » cadastrées E n° 1176 et E n°1061 évalués à 5.867,00 par le SDE.

Monsieur le Maire précise que les travaux proposés par le SDE seront validés par la Mairie qu'à condition que chaque propriétaire des parcelles ci-dessus mentionnées, accepte et signe la convention de Projet Urbain Partenarial et s'engage à régler à la commune chacun la somme de 2.933,50 €. Les frais de branchement étant à leur charge et facturés directement par le prestataire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **APPROUVE** le projet basse tension pour l'alimentation en électricité des parcelles cadastrées situées au lieu-dit « Carros », E n°1176 et E n°1061
- **DECIDE** la mise en place de conventions de Projet Urbain Partenarial avec les propriétaires des dites parcelles
- **APPROUVE** le versement au Syndicat Départemental d'Energie, maître d'ouvrage des travaux, une participation **de 5 867 euros**,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces conventions PUP et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Création d'un poste – Maison France Services

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la réunion du 4 décembre 2019 qui s'est tenue à la préfecture concernant les maisons France Services et leur déploiement sur le département.

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de recruter une personne pour animer la Maison France Services et précise que des formations sont obligatoires et que certaines se sont déjà déroulées. Une commission se réunira pour définir le profil recherché.



Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée qu'aux termes de l'article 3, alinéa 1, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent non titulaire pour assurer les missions définies dans le cadre de la création d'une maison France Services et obtenir l'agrément de l'état.

Il est proposé de recruter sur un emploi non permanent, à temps complet, filière administrative, de proposer un contrat à durée déterminée d'une durée d'un an, La date du contrat sera déterminée en fonction des dates de formations proposées (probablement fin mai / début juin).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter un agent non titulaire pour assurer les missions liées à la création d'une Maison France Services
- **VALIDE** les éléments suivants du profil de poste recherché :
 - o Durée hebdomadaire de Service : 35 h 00
 - o Type de Contrat : Contrat à Durée Déterminée de droit public, d'une durée d'un an
 - o Filière : administratif

Remplacement du Poste Informatique Bibliothèque

Rapporteur : Corinne GESFEROIS

La bibliothèque est équipée d'un poste informatique qui devient obsolète.

Deux fournisseurs ont été contactés pour obtenir un devis estimatif, un tableau récapitulatif des propositions commerciales est présenté.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a procédé aux votes : **15 POUR – 1 abstention**

- **CHOISIT** le matériel Unité centrale + Moniteur
- **VALIDE** la proposition commerciale de l'entreprise EXIG pour un montant HT de 918,91 € HT soit 1.102,69 TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec cette affaire
- **PREVOIT** les crédits à l'article 2183 du Budget 2020

TARIFS MUNICIPAUX 2020

Monsieur le Maire précise que les tarifs restent inchangés, il convient de délibérer pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré **à l'unanimité**

- **DECIDE** d'appliquer les tarifs inchangés pour l'année 2020.



Séance du mercredi 26 février 2020

Local Rue des Mares – Fixation du loyer

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de location pour une partie des locaux de la Rue des Mares.

Il s'agit d'une demande de l'entreprise VILANON Services

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer un bail précaire avec la société VILANON Services représentée par Mr VILANON Nicolas pour une durée de 23 mois la date sera définie entre les parties.
- **FIXE** le prix de la location à 300,00 HT, soit 360,00 TTC, payable le 10^{ème} jour de chaque mois, la caution est équivalente à un mois de loyer H.T.

Affaires Diverses :

Elections Municipales le 15 mars 2020

FNACA le 22 mars 2020

MNT Assurances Maintien de salaire des agents : La participation de la commune sera étudiée avec le nouveau conseil municipal.

La séance est levée à 23h00